

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-515/SG/FP accordant un congé administratif à un conducteur des travaux publics de l'Etat

n° 71-515/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
5 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de 6 mois, à valoir sur ses droits à congé, à passer à Bourges (18): 6, avenue des Dumones, est accordé à compter du 1° mai-1971 à M. Xean-Pierre Prijac, conducteur des Travaux publics de l'Etat, 3° échelon (groupe III), en service à la Subdivision des Eaux (Ministère des Travaux publics et du Port), qui comptera, au 30 avril 1971, 2'ans 9 mois 18 jours de séjour ininterrompu outre-mer.